



Rapport d'activité 2019/2020

Comité : Nommé lors de l'assemblée générale du 20 octobre 2019, le comité est présidé par Claude Roulet et a été composé jusqu'en juin 2020 de : Christine Chenux, Blaise Nussbaum, Patricia Matthey, Véra Zaslavsky et Frédérique Steiger. Durant l'année 2019, le comité a tenu une séance mensuelle. En 2020, durant le confinement, les réunions se sont faites par visioconférence ou à l'extérieur. Malheureusement, en juin 2020, le comité a dû se résoudre à accepter la démission de Véra. Qu'elle soit ici remerciée pour tant d'actions positives et de dévouement pendant plus de vingt-cinq ans !

Etat des membres : L'association compte à ce jour 766 membres, en augmentation régulière grâce à notre nouveau statut de buvette d'association (voir ci-dessous).

Buvette : C'est en 2019 qu'il a été décidé de n'ouvrir la buvette que le dimanche, pour faciliter le travail des gardiens pour qui il était souvent difficile d'assurer une présence sur tout le week-end.

En 2020, l'ouverture dominicale de la loge des Pradières a été, pendant le printemps, l'été et l'automne, incertaine, contrariée et aussi fort écourtée.

Les travaux entrepris au sud de la loge (canalisations, citerne, fosse des toilettes, terrasse) ont empêché une ouverture pendant le mois de mai.

Dans l'incertitude liée à l'évolution des consignes Covid et dans le souci de devoir constamment les adapter, courant juin, à l'accueil des hôtes, décision a été prise de n'ouvrir la buvette que début juillet. Il n'y a pas eu trop de problèmes pour trouver des gardiens. Les mesures mises en place ont été appréciées et respectées.

La loge est restée fermée trois dimanches à cause du mauvais temps, notamment de la neige en octobre. Le dernier gardiennage a eu lieu le 11 octobre. Des exercices militaires ont interdit l'ouverture le 18, date de notre Assemblée générale. Les difficultés liées au Covid ont mis à mal les dernières ouvertures automnales.

Bilan : 12 ouvertures dominicales sur les 18 prévues ont pu avoir lieu.

Visiteurs : 282 (moyenne par week-end: 23,5)

Notre propriétaire Armasuisse nous a informés des décisions prises quant au changement des fenêtres et volets de la loge. Les travaux ont débuté début novembre. La couleur blanche des fenêtres n'est pas optimale. La pose des volets a été retardée à cause de la quarantaine qu'a dû observer l'entreprise concernée. La porte de l'écurie devrait être également changée.

La loge a été préparée à une éventuelle ouverture hivernale.

Chantiers du mur : Il a pu avoir lieu en 2019 comme en 2020, grâce au courage des participant.es (et merci à Abbas, notre chef de chantier). Au total, 15 mètres ont pu être reconstruits.

Eoliennes : Plusieurs projets concernant l'arc jurassien sont en voie de finalisation dont, sur territoire neuchâtelois, celui des Quatre- Bornes et celui du Crêt-Meuron.

Le 13 décembre 2019 le projet du parc éolien du Crêt-Meuron (7 machines) est nouvellement mis à l'enquête.

L'Association des Amis du Mont-Racine a pris part aux oppositions à ce projet, déposées le 14 janvier 2020. 17 organisations (ou entités) ont formulé une opposition. Il s'agit de :

Association Neuchâtel Ski de Fond, Tourisme Neuchâtelois, Société des téléskis La Corbatière - La Roche-des-Crocs S.A, Association de développement Vue-des-Alpes – Tête-de-Ran, Le Ski Club La Vue-des-Alpes, Neuchâtel VTT, Neuchâtel Rando, Association Les Amis du Mont-Racine, Le Ski Club de La Gentiane, Association Giron Jurassien des Clubs de sports de neige, Patrimoine Suisse section Neuchâtel, ASPO – BirdLife Suisse, Pro Natura Neuchâtel, WWF Section Neuchâtel, Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), La majorité des riverains, Ville de La Chaux-de-Fonds.

Parallèlement, fin décembre 2019, l'AMR s'est associée au lancement d'une pétition intitulée : **Non à la disparition du Centre nordique de la Vue-des-Alpes- Tête de-Ran.**

Cette pétition est promue par Neuchâtel Ski de Fond, le Giron jurassien des Clubs de sports de neige, le Ski Club de la Vue-des-Alpes, les Amis du Mont-Racine et l'Association de développement de la Vue-des-Alpes / Tête-de-Ran (ADVAT). En à peine 2 mois, près de 9 000 signatures sont récoltées. En raison du COVID, cette pétition est formellement déposée auprès des autorités cantonales et communales (Val-de-Ruz) le 18 août 2020.

Dans le cadre de Paysage libre BEJUNE, l'AMR a suivi de près le développement du projet des Quatre-Bornes, à cheval sur deux cantons. En septembre 2020, la population de Sonvilier (BE) a refusé l'implantation de machines sur son territoire. Restent pendantes les trois éoliennes sur territoire neuchâtelois.

Protection de la flore : En 2019, nous avons eu un contact cordial avec le président du Syndicat d'élevage du Val-de-Ruz, qui utilise le Mont-Racine pour l'estivage de ses troupeaux. A cette occasion, nous avons pu constater que le Syndicat est parfaitement au courant des mesures de protection et qu'il s'y conforme de son mieux pour ne pas épandre d'engrais dans les zones protégées, ce qui n'est pas facile dans la mesure où certaines mesurent moins de deux mètres de large.

Le relevé des placettes botaniques n'a pas pu avoir lieu en 2020 en raison du départ à la retraite de notre botaniste Philippe Druart, mais nous continuons à suivre le dossier avec une nouvelle botaniste, Maiann Suhner.

Relations avec le Canton : En janvier 2019, le Service cantonal des affaires vétérinaires (SCAV) a entrepris de réviser le statut de notre buvette, considérée comme un établissement public. Au vu de la complexité des documents à fournir, qui correspondaient difficilement à notre modeste entreprise, nous avons sollicité les conseils d'un avocat et au final, nous avons obtenu le statut de "buvette" d'association réservée aux membres. Depuis lors, nous expliquons à nos hôtes la situation, leur offrons la possibilité d'adhérer à l'association et s'ils ne sont pas intéressés, nous les servons comme des amis. Cette situation a conduit le comité à revenir à un montant de cotisation de CHF 5.-. De nombreuses personnes se sont ainsi montrées intéressées à devenir membres.

D'autre part, le Service cantonal de la protection de l'environnement nous a accordé une subvention de 5000.-, à raison de CHF 1'500.- par année pour la réfection du mur et le suivi de la flore.

Le Comité